
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil le lundi 5 juin 2023 à 19 h 30, à laquelle sont présents en personne :

Mesdames les conseillères Julie Robert, Claudia Drogue, Karine St-Germain et Lisa Collard;

Messieurs les conseillers Patrick Barry et Kevin Patenaude;

Formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Boulais, mairesse.

Également présents en personne :

Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 35, la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et suggère de prendre un moment de réflexion.

2. **ORDRE DU JOUR**

2023-06-0582

CONSIDÉRANT QU'une copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **ORDRE DU JOUR**

3. **PROCÈS-VERBAL**

4. **RÈGLEMENTS**

4.1 Règlement d'emprunt 2023-293 Espace multifonction

4.1.1 Avis de motion

4.1.2 Dépôt du projet

4.1.3 Séance extraordinaire pour adoption du règlement

4.2 Règlement 2023-188-09 Permis et certificats

4.2.1 Avis de motion

4.2.2 Dépôt du projet

5. **DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL**

5.1 Demandes transmises au Conseil

5.1.1 Reconnaissance des finissants et finissantes 2023

5.2 Demandes des personnes présentes dans la salle

6. **URBANISME**

6.1 Suivi de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 mai 2023

6.1.1 335, rue Saint-Joseph : PIIA – toiture du bâtiment principal

6.1.2 67, Route 104 : Dérogation mineure – marge latérale

6.1.3 67, Route 104 : PIIA – modification du bâtiment principal

6.1.4 10, rue Saint-Joseph : aménagement paysager

7. **TRAITEMENTS DES EAUX USÉES**

7.1 Étalonnage du débit des pompes de la station Tétreault :
soumission

8. **VOIRIE**

8.1 Rapiéçage mécanisé 2022 : réception définitive des travaux et libération de la retenue

8.2 Reconstruction d'un ponceau sur la rue Laurent-Tremblay :
résultat des soumissions et contrat

5 JUIN 2023

- 8.3 Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet – Projets particuliers d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) : reddition de compte
- 8.4 Rapiéçage mécanisé 2023 : Décompte #1
- 8.5 Tondeuse à gazon : soumission
- 9. PROTECTION CONTRE LES INCENDIES
 - 9.1 Constitution de la Régie intermunicipale d'incendie : renouvellement de l'entente
- 10. LOISIRS
 - 10.1 Nom du parc de la rue Bessette : modification
 - 10.2 Camp de jour 2023 : entretien ménager
 - 10.3 Cours de yoga extérieur
 - 10.4 Fête Nationale 2023 : petite caisse
 - 10.5 Compensation financière pour activité sportive
 - 10.6 Statue du frère André – Métal en jupe : 2e paiement
 - 10.7 Terrain de baseball : achat d'argile
- 11. AFFAIRES FINANCIÈRES
 - 11.1 Comptes du mois
 - 11.2 États financiers 2022 : dépôt
- 12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 12.1 Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales : autorisation de transmettre la liste à la MRC du Haut-Richelieu
 - 12.2 CAUCA service 9-1-1 : renouvellement de l'entente
 - 12.3 Centre de services scolaires des Hautes-Rivières : planification des besoins d'espace 2023-2024
 - 12.4 Proanima – Dossier Luna : recommandation de mise à l'amende
 - 12.5 Solde disponible réservé au règlement d'emprunt 2021-278 Prolongement rue Marcel-Arbour
 - 12.6 AEC Inspection en bâtiment et en environnement : inscription
- 13. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS
- 14. SÉCURITÉ
- 15. CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI
- 16. VARIA
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **D'adopter** l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :
 - 8.6 Têtes de regard Route 104
 - Avec le point Varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. PROCÈS-VERBAL

2023-06-0583

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2023, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. RÈGLEMENTS

4.1 Règlement d'emprunt 2023-293 Espace multifonction

4.1.1 Avis de motion

**AVIS DE
MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Kevin Patenaude que, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2023-293 concernant un emprunt visant à financer un espace multifonction.

4.1.2 Adoption du projet

2023-06-0584

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité désire adopter le projet de règlement d'emprunt numéro 2023-293 visant à financer la construction d'un espace multifonction au parc des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement d'emprunt numéro 2023-293 a été remise aux membres du Conseil selon les délais prescrits par la loi et que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse mentionne que ce projet de règlement a pour objet de permettre un emprunt visant à financer le projet d'espace multifonction;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'adopter** le projet de règlement d'emprunt numéro 2023-293 lequel statue ce qui suit :

(Le texte du projet de règlement numéro 2023-293 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté aux archives et sur le site Internet de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.3 Séance extraordinaire pour adoption du règlement

2023-06-0585

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat pour la construction d'un espace multifonction est conditionnel à l'adoption du règlement d'emprunt 2023-293 Espace multifonction;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De céduer** une séance extraordinaire le lundi 12 juin 2023 à 19 h pour adopter le règlement d'emprunt 2023-293 Espace multifonction afin de pouvoir octroyer le contrat pour la construction de l'espace multifonction;
- **De réserver** la journée du 20 juin 2023 pour permettre aux citoyens de signer le registre, de 9 h à 19 h;
- **De distribuer** un avis public, par courrier, à tous les citoyens, afin de les informer de la tenue de la séance extraordinaire et d'en faire l'annonce sur le site Internet et la page Facebook de la Municipalité;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5 JUIN 2023

4.2 Règlement 2023-188-09 Permis et certificats

4.2.1 Avis de motion

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame la conseillère Karine St-Germain que, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2023-188-09 Permis et certificats visant à modifier le montant d'acquisition d'un permis de démolition d'immeubles.

4.2.2 Dépôt de projet

2023-06-0586

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité désire adopter le projet de règlement numéro 2023-188-09 visant à modifier le montant d'acquisition d'un permis soumis au règlement sur la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement numéro 2023-188-09 a été remise aux membres du Conseil selon les délais prescrits par la loi et que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse mentionne que ce projet de règlement a pour objet d'augmenter à 250 \$ le coût d'un permis soumis au règlement sur la démolition d'immeubles;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'adopter** le projet de règlement d'emprunt numéro 2023-188-09 lequel statue ce qui suit :

(Le texte du projet de règlement numéro 2023-188-09 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté aux archives et sur le site Internet de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL

5.1 Demandes transmises au Conseil

5.1.1 Reconnaissance des finissants et finissantes 2023

Les membres du Conseil demandent à ce que les finissants et finissantes 2023 de la Municipalité soient soulignés dans le bulletin municipal, sur la page Facebook et le site Internet de la Municipalité, ainsi que sur le tableau électronique. Madame la conseillère Karine St-Germain se propose afin de créer une affiche qui pourra être partagée sur les différentes plateformes de la Municipalité.

5.2 Demande des personnes présentes dans la salle

Un résident de la rue Édéas-Boucher se plaint des moustiques qui sont présents dans le secteur. Il demande au conseil de recommencer à arroser de BTI le secteur pour lui permettre d'avoir une qualité de vie. Madame la mairesse Suzanne Boulais explique au citoyen que l'arrosage n'a pas été reconduit cette année après un sondage fait auprès des citoyens du secteur. Madame Boulais suggère au citoyen de sonder ses voisins et les résidents du secteur pour connaître leur opinion concernant le retour de l'arrosage.

5 JUIN 2023

Un citoyen demande aux membres du Conseil des détails concernant la signature du registre du règlement d'emprunt et le délai octroyé pour le faire. Il souhaite que les citoyens puissent voter lors d'un référendum pour exprimer leur opinion face au projet de l'espace multifonction. Madame la mairesse Suzanne Boulais explique au citoyen la marche à suivre pour les gens qui souhaitent signer le registre et demande d'éviter la désinformation.

Le citoyen demande aussi des précisions concernant la réfection de la Route 104 et des frais reliés auxdits travaux.



Un citoyen demande aux membres du Conseil un suivi concernant la demande qu'il a fait à Hydro-Québec pour l'émondage d'un arbre mort sur le rang de la Montagne et qui menace de tomber sur les fils d'Hydro-Québec. Madame la mairesse Suzanne Boulais mentionne qu'un suivi sera fait auprès d'Hydro-Québec et avec l'équipe de la voirie pour déterminer la meilleure solution dans ce cas précis.



Un citoyen mentionne que près du trois quart des citoyens qu'il a sondé ne sont pas au courant du projet de l'espace multifonction. Monsieur mentionne que les gens ne sont pas d'accord avec le projet d'aréna. Madame la mairesse Suzanne Boulais mentionne que le projet n'est pas une aréna, mais bien une patinoire extérieure. Elle mentionne aussi qu'une rencontre citoyenne a été faite le 11 avril dernier et d'éviter la désinformation.



Un citoyen demande quand seront disponibles les enregistrements des séances sur le site Internet.

6. URBANISME

6.1 Suivi de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme du 29 mai 2023

6.1.1 335, rue Saint-Joseph : PIIA – toiture du bâtiment principal

2023-06-0587

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande numéro 2023-PIIA-02 concernant un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) afin de permettre la modification de la toiture du bâtiment principal situé au 335, rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la présente demande est situé en zone mixte (M-3), selon le plan de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les documents de présentation déposés par le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme approuvent les couleurs et matériaux;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme aux objectifs décrits au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la présente demande de PIIA

5 JUIN 2023

concernant la modification de la toiture du bâtiment principal situé au 335, rue Saint-Joseph;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'accorder** la présente demande de PIIA concernant la modification de la toiture du bâtiment principal situé au 335, rue Saint-Joseph.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.1.2 67, Route 104 : dérogation mineure – marge latérale

2023-06-0588

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande de dérogation mineure numéro 2023-DER-157 visant à autoriser une marge latérale de 0,11m au 67, Route 104;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit une marge latérale de 2 m, dans le présent cas une diminution de 1,89 m est demandée;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la présente demande est situé en zone mixte (M-1), selon le plan de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la présente demande de dérogation mineur visant à autoriser une marge latérale de 0,11 m au 67, Route 104;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'accorder** la demande de dérogation mineure visant à autoriser une marge latérale de 0,11 m au 67, Route 104.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.1.3 67, Route 104 : PIIA – modification du bâtiment principal

2023-06-0589

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande numéro 2023-PIIA-03 concernant un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) afin de permettre la modification du bâtiment principal situé au 67, Route 104;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la présente demande est situé en zone mixte (M-1), selon le plan de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les documents de présentation déposés par le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme approuvent les couleurs et matériaux;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme aux objectifs décrits au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la présente demande de PIIA concernant la modification du bâtiment principal situé au 67, Route 104;

5 JUIN 2023

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'accorder** la demande de PIIA concernant la modification du bâtiment principal situé au 67, Route 104.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.1.4 10, rue Saint-Joseph – aménagement paysager

2023-06-0590

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie des différentes options d'aménagement paysager possible pour le bâtiment principal situé au 10, rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De demander** au propriétaire d'ajouter 2 bacs identiques à ceux existant pour compléter l'aménagement paysager au 10, rue Saint-Joseph et de rejeter la proposition du propriétaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. TRAITEMENT DES EAUX USÉES

**7.1 Étalonnage du débit des pompes de la station Tétreault :
soumission**

2023-06-0591

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Brodeur, personne ressource de la Municipalité pour la gestion des eaux usées, a reçu l'indication du Ministère de l'environnement qu'il devait procéder à l'étalonnage du débit des pompes de la station Tétreault;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Pompex;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **De mandater** l'entreprise Pompex pour effectuer les tests nécessaires de débit à la station de pompage Tétreault afin d'être conforme aux exigences gouvernementales pour un montant de 1 527,56 \$, selon la soumission numéro 561650 datée du 9 mai 2023, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Hygiène du milieu ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. VOIRIE

8.1 Rapiéçage mécanisé 2022 : réception définitive des travaux et libération de la retenue

2023-06-0592

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022, la Municipalité a accordé le contrat pour les travaux de rapiéçage mécanisé 2022 à MSA Infrastructure inc. (réf. résolution numéro 2022-03-0071);

5 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022, les membres du Conseil municipal ont procédé à la réception provisoire desdits travaux (réf. résolution numéro 2022-06-0190);

CONSIDÉRANT le rapport daté du 5 juin 2023, produit par le responsable de la voirie, recommandant au Conseil municipal de procéder à la réception définitive des travaux;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De procéder** à la réception définitive des travaux de rapiéçage mécanisé 2022 réalisés par MSA Infrastructure inc.;
- **De procéder** à la libération de la retenue de 5 % prévue au contrat à titre de garantie pour les travaux effectués et d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 21 719,23 \$, toutes taxes incluses;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.2 Reconstruction d'un ponceau sur la rue Laurent-Tremblay : résultat des soumissions et contrat

2023-06-0593

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour reconstruire un ponceau sur la rue Laurent-Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions tenue le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavation Boucher est le plus bas soumissionnaire conforme :

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **De décréter** les travaux et d'accorder le contrat à Excavation Boucher pour la reconstruction d'un ponceau sur la rue Laurent-Tremblay pour un montant de 14 469,60 \$, toutes taxes incluses, selon la soumission datée du 19 mai 2023, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les excédents non-affectés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.3 Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet – Projets particuliers d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) : reddition de compte

2023-06-0594

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

5 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **QUE** le Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire approuve les dépenses d'un montant de 233 998 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.4 Rapiéçage mécanisé 2023 : Décompte # 1

2023-06-0595

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, les membres du Conseil municipal ont accordé le contrat pour les travaux de rapiéçage mécanisé 2023 à MSA Infrastructure inc. (réf. résolution numéro 2023-03-0496);

5 JUIN 2023

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux pour un montant de 350 846,21 \$, toutes taxes incluses, soit 120,35 \$ la tonne métrique plus taxes pour une quantité d'environ 2 500 tonnes métriques, et autres travaux connexes;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 5 juin 2023, produit par monsieur Rémi Drapeau, responsable de la voirie, recommandant au Conseil municipal de procéder à la réception provisoire desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De procéder** à la réception provisoire des travaux de rapiéçage mécanisé 2023 réalisés par MSA Infrastructure inc.;
- **D'autoriser** l'émission d'un chèque au montant de 334 144,67 \$, toutes taxes incluses, à MSA Infrastructure inc. pour le paiement du contrat et de retenir un montant de 15 295,99 \$, taxes en sus (5 %), à titre de garantie pour les travaux effectués, et ce, conformément aux termes du contrat;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.5 Tondeuse à gazon : soumission

2023-06-0596

CONSIDÉRANT QUE la tondeuse du service de la voirie ne fonctionne plus à son plein potentiel et qu'elle risque de ne pas durer toute la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De prévoir** un montant de 1 200 \$, taxes en sus, pour l'achat d'une nouvelle tondeuse;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.6 Têtes de regard – Route 104

2023-06-0597

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la Route 104 faits par le ministère des Transports ont débuté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire changer les têtes de regard sur la rue Saint-Joseph afin que celles-ci soient ajustables;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'égout appartient à la Municipalité et que celle-ci est responsable d'assumer les frais reliés au changement des têtes de regard;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **De mandater** l'entrepreneur MSA Infrastructure pour la fourniture et la pose de 4 têtes de regard ajustables, pour un montant de 8 000 \$, taxes en sus;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

9.1 Constitution de la Régie intermunicipale d'incendie : renouvellement de l'entente

2023-06-0598

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du renouvellement de l'Entente proposée par la Régie intermunicipale d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale a été signée par les maires et directrices générales des Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville le 16 avril 2009, puis approuvée par le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 7 août 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide d'Iberville a été constituée par le décret ministériel numéro AM 263415, lequel est entré en vigueur le jour de la publication d'un avis à cet effet dans la Gazette officielle du Québec, soit le 29 août 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de l'entente, intitulé « Durée et renouvellement », spécifie que :

« La présente entente aura une durée de 15 ans à compter de la date de la publication dans la Gazette officielle du Québec d'un avis de la délivrance du décret [du] ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire constituant la Régie.

Par la suite, elle se renouvellera automatiquement par périodes successives de 5 ans, à moins que l'une des municipalités n'informe par courrier recommandé ou certifié l'autre municipalité de son intention d'y mettre fin. Cet avis devra être donné au moins un an avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement. »

CONSIDÉRANT QUE l'entente arrivera à échéance le 28 août 2024 et que les municipalités ont jusqu'au 28 août 2023 pour donner un avis de non-renouvellement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De renouveler** l'adhésion à l'Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale avec la Régie intermunicipale d'incendie;
- **De faire** parvenir la présente résolution à madame Irène King, directrice de la Régie intermunicipale d'incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. LOISIRS

10.1 Nom du parc de la rue Bessette

2023-06-0599

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023, les membres du Conseil ont choisi le nom Sentier Vista Bella pour désigner le parc de la rue Bessette (réf. résolution 2023-05-0562);

CONSIDÉRANT QUE la commission de toponymie du Québec refuse d'officialiser le nom, car le mot sentier est mal utilisé dans le contexte;

5 JUIN 2023

CONSIDÉRANT la suggestion de la commission de toponymie du Québec d'utiliser le terme « parc » ou « allée » pour définir l'espace en question :

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'officialiser** le nom du parc de la rue Bessette comme étant le Parc Vista Bella;
- **De faire** fabriquer une affiche au nom du parc pour indiquer son emplacement;
- **D'abroger** la résolution 2023-05-0562 qui demandait l'officialisation du Sentier Vista Bella.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10.2 Camp de jour 2023 : entretien ménager

2023-06-0600

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable de l'entretien ménager des locaux de l'école Frère-André utilisés pour le camp de jour,

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Les Gestions MP pour assurer l'entretien desdits locaux;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **De mandater** l'entreprise Les Gestions MP afin d'effectuer l'entretien ménager des locaux de l'école Frère-André utilisés par les employés(e)s et les enfants durant le camp de jour 2023, pour un montant de 500 \$ par semaine, pour 8 semaines, selon la soumission datée du 11 mai 2023, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Loisirs et culture ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10.3 Cours de yoga extérieur

2023-06-0601

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande d'une citoyenne voulant donner des cours de mise en forme en plein air;

CONSIDÉRANT QU'elle demande l'utilisation du parc dans le domaine de Bourpeuil les mardis soir de 19 h à 20 h 15 et le jeudi matin de 9 h 30 à 10 h 45 à partir du 28 juin jusqu'au 24 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu;

- **D'autoriser** gratuitement la tenue des cours de yoga dans le parc du domaine de Bourpeuil selon l'horaire mentionné ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10.4 Fête nationale 2023 : petite caisse

2023-06-0602

CONSIDÉRANT QUE madame Audrey Ashworth, coordonnatrice des loisirs de la Municipalité, souhaite former une petite caisse d'un montant de 3 000 \$ afin d'assurer les transactions en argent lors de la Fête nationale 2023;

5 JUIN 2023

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **De mandater** madame la mairesse Suzanne Boulais pour retirer les fonds nécessaires à la formation d'une petite caisse pour la Fête nationale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-06-0603

10.5 Compensation financière pour activité sportive

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande de la vice-présidente de l'administration de l'association de hockey mineur Rouville concernant l'intention de la Municipalité d'offrir une compensation financière aux joueurs de hockey qui feront leurs inscriptions auprès de leur organisation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ne souhaitent pas privilégier un sport au détriment d'un autre en termes de compensation financière;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **De ne pas** donner suite à la demande de l'association de hockey mineur Rouville;
- **De prévoir** l'étude d'une politique de subvention pour le remboursement d'une partie des frais d'activités sportives et culturelles au budget 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

*

9 h 43 Madame la conseillère Julie Robert se retire de la table des discussions se déclarant en conflit d'intérêt

10.6 Statue du frère André – Métal en jupe : 2^e paiement

Le point est remis à la séance du 3 juillet 2023.

*

Madame la conseillère Julie Robert réintègre la table des discussions pour la suite de la séance.

10.7 Terrain de baseball : achat d'argile

Le point est remis à une séance ultérieure.

11. AFFAIRES FINANCIÈRES

2023-06-0604

11.1 Comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la liste des déboursés datée du 5 juin 2023 et de la liste finale des comptes pour l'émission des chèques datée du 5 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'approuver** la liste des déboursés au montant de 352 647,48 \$ et d'autoriser le paiement des comptes inscrits sur la liste finale pour l'émission des chèques au montant de 600 164,98 \$ lesdites listes faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

*

Madame la conseillère Julie Robert mentionne que la Municipalité devrait faire la promotion des endroits où se trouvent les défibrillateurs cardiaques accessibles à tous, par le biais du bulletin municipal et du site Internet.

11.2 État de la situation financière 2022 : dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, madame Manon Donais, dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, le tout conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*.

Le document intitulé « Sommaire de l'information financière consolidée – Exercice terminé le 31 décembre 2022 » ainsi que le rapport financier consolidé seront déposés sur le site Internet de la Municipalité.

12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12.1 Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales : autorisation de transmettre la liste à la MRC du Haut-Richelieu

2023-06-0605

CONSIDÉRANT QU'une première liste des arrérages de taxes municipales antérieurs à l'année 2022, impayés en date du 3 avril 2023, et une deuxième liste, mise à jour en date du 1^{er} mai 2023, ont été déposées aux membres du Conseil municipal lors des séances ordinaires tenues respectivement le 3 avril 2023 et le 1^{er} mai 2023, conformément à l'article 1002 du *Code municipal du Québec* (réf. résolutions numéros 2023-04-0541 et 2023-05-0572);

CONSIDÉRANT QUE deux lettres ont été transmises aux propriétaires des immeubles faisant partie desdites listes, une première vers le 19 avril 2023 et une deuxième vers le 29 mai 2023, les informant qu'à défaut de payer les taxes municipales dues au plus tard le 19 juin 2023, à 12 h, leur dossier serait transmis à la MRC du Haut-Richelieu pour la procédure de vente d'immeubles;

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires des immeubles desdites listes n'ont toujours pas payé les montants en souffrance, selon la liste mise à jour en date du 5 juin 2023, déposée aux membres du Conseil municipal lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'autoriser** madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, à transmettre les dossiers des personnes endettées envers la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour les taxes municipales impayées antérieures à l'année 2023, excédant 50 \$, à la MRC du Haut-Richelieu;
- **D'autoriser** madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, à ne pas transmettre les dossiers pour lesquels elle aura reçu des chèques postdatés (encaissables au plus tard le 15 décembre 2023) couvrant les taxes municipales antérieures à l'année 2023, incluant les intérêts et les frais administratifs, ceci ne s'appliquant pas pour les contribuables pour qui l'encaissement d'un chèque a causé des problèmes antérieurement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.2 CAUCA service 9-1-1 : renouvellement de l'entente

Madame la directrice générale Manon Donais dépose la lettre de renouvellement de l'entente CAUCA pour le service 9-1-1.

12.3 Centre de services scolaire des Hautes-Rivières : planification des besoins d'espace 2023-2024

2023-06-0606

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie de la demande du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières concernant la planification des besoins d'espace pour l'année 2023-2024;

CONSIDÉRANT QU'aucun terrain n'est disponible sur le territoire de la Municipalité pour permettre l'agrandissement des espaces du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'approuver** la planification des besoins d'espaces 2023-2024 du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;
- **De faire** parvenir au Centre des services scolaire des Hautes-Rivières et à la MRC du Haut-Richelieu la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.4 Proanima – Dossier Luna : recommandation de mise à l'amende

2023-06-0607

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie de la suggestion de mise à l'amende de Proanima concernant les conditions de garde non-respectées d'un chien jugé potentiellement dangereux;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une publication sur les réseaux sociaux de la part du propriétaire du chien, la Municipalité a appris que celui-ci ne respectait pas les conditions qui lui avaient été imposées concernant la garde et la surveillance de sa chienne;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 35 du *règlement 2022-286 sur la garde des animaux*, le propriétaire est en infraction et il est passible d'une amende allant de 1 000 \$ à 10 000 \$, selon l'article 56 du même règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **De mettre** à l'amende le propriétaire du chien pour un montant de 1 000 \$ pour non-respect des conditions de garde de l'animal jugé potentiellement dangereux;
- **De faire** parvenir la présente résolution à Proanima pour assurer un suivi serré et de s'assurer que le propriétaire se conforme aux conditions de garde exigées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.5 Solde disponible réservé au règlement d'emprunt 2021-278 Prolongement rue Marcel-Arbour

2023-06-0608

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 2021-278 taxes de secteur pour le prolongement de la rue Marcel-Arbour est de 266 400 \$;

5 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE le montant de la dépense totale des travaux est de 216 017,21 \$;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **Que** le solde disponible du règlement d'emprunt soit réservé pour le service de la dette à long terme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.6 AEC Inspection en bâtiment et en environnement : inscription

2023-06-0609

CONSIDÉRANT QUE madame Amélie Séguin, adjointe à la direction, souhaite parfaire ses connaissances en matière d'inspection municipale;

CONSIDÉRANT QU'une attestation d'étude collégiale est offerte à distance par le CÉGEP de Matane en inspection en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE madame Séguin a été admise au programme d'inspection en bâtiment et en environnement commençant en septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **De permettre** à madame Séguin de suivre l'AEC en inspection en bâtiment et en environnement à distance;
- **Que** les frais reliés à l'inscription et aux cours de l'AEC en inspection en bâtiment et en environnement soient couverts par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Madame la conseillère Julie Robert mentionne qu'une réunion du Comité des communications a eu lieu le 31 mai dernier pour discuter des améliorations à apporter au site Internet. Elle fait part des changements qui ont été demandés à l'entreprise ViGlob, notamment la réduction de la grosseur des écritures sur le site.



Mesdames les conseillères Lisa Collard et Karine St-Germain demandent si la Municipalité pourrait informer ses citoyens des détours possibles dû aux travaux effectués par le ministère des Transports sur la Route 104. Elles demandent aussi que la Sûreté du Québec soit plus présente car, malgré les travaux, les automobilistes roulent très vite.

14. SÉCURITÉ

Madame la conseillère Julie Robert demande que le site du dépanneur incendié soit plus sécuritaire. Elle demande que la compagnie d'assurance soit contactée afin d'assurer une meilleure sécurité autour du site.



Madame la conseillère Julie Robert demande si la peinture des traverses piétonnières et des inscriptions des limites de vitesse au sol seront faites sous peu.



5 JUIN 2023

Madame la conseillère Julie Robert informe les membres du Conseil que la mise en application du nouveau règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles a été repoussée à 2025. Elle demande que les citoyens en soient informés et qu'ils soient encouragés à s'y conformer malgré le report, et ce, pour la sécurité de tous.

15. CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI

Il n'y a aucun point à traiter pour cette section.

16. VARIA

Il n'y a aucun point à traiter pour cette section.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question supplémentaire de la part des citoyens présents dans la salle.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-06-0610

Étant donné que tous les points à l'ordre du jour ont été traités, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu de lever la séance à 23 h 20.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées aux résolutions suivantes sont effectuées :

2023-06-0591	2023-06-0597
2023-06-0592	2023-06-0600
2023-06-0595	2023-06-0604
2023-06-0596	2023-06-0609

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

Suzanne Boulais, mairesse

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

ATTESTATION RELATIVE À LA SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS

5 JUIN 2023

Je, soussignée, Suzanne Boulais, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, mairesse